

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**31**

**Nombre de votants :**

**31**

**Date de convocation :  
18 mars 2016**

**Date d'affichage :  
31 mars 2016**

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

**M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué**  
*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

**Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX*

**Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée**  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

**M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

**Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale**  
*absente*

**M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué**  
*absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33*

**M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

**Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Jackie DIOGON*

**Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Jean MAZERON**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2016**

**QUESTION N° 16**

**OBJET : Groupe scolaire M. Genest : avenants au marché de travaux**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 3 mars 2016.**

**Question étudié par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 8 mars 2016.**

Par délibération du 26 mars 2015, les marchés de travaux ont été attribués pour la restructuration du groupe scolaire M. Genest.

Par délibération du 14 décembre 2015, un avenant en plus-value de 31 781.77 € HT (+3.97%) a été acceptée au profit de l'entreprise ARVERNOISE CONSTRUCTION, titulaire du lot 02, démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits. Cet avenant porte le marché de l'entreprise ARVERNOISE CONSTRUCTION à 831 781.77 € HT.

Aujourd'hui de nouvelles adaptations de chantier doivent être actées par avenant.

Concernant le lot 02 démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits, ARVERNOISE CONSTRUCTION :

- Moins-value : - 20 872.26 € HT en raison de la suppression des quelques enduits extérieurs qui étaient prévus au marché et de la suppression des ouvertures sous voûtes du fait d'une simplification des circuits de la restauration,
- Plus-value : + 91 362.65 € HT en raison de :
  - la manutention et évacuation des bois sur le plafond voûté,
  - la dépose et évacuation d'un escalier caché en pierre de Volvic et de doublage,
  - du renforcement du plancher haut du rez-de-chaussée,
  - travaux supplémentaires pour supprimer le risque de chute de gravois des plafonds qui présentent un aspect hétérogène,
  - travaux de consolidation structurelle,
  - la création d'une trémie sur la façade rue V. Basch,
  - la suppression du plancher existant (salle de classe 4) et de la reconstitution de plancher à la française,

# COMMUNE DE RIOM

---

- du remplacement du doublage sur la paroi sud de la BCD élémentaire et de son remplacement par une finition enduit à la chaux,
- travaux supplémentaires de dépose, reconstruction et consolidation de la voute du rez-de-chaussée de la cuisine,
- la création de percement en façade pour pénétration du réseau France Telecom.

Cela porte le marché du lot 02 à 902 272.16 € HT (+12,78%).

Concernant le lot 05 menuiseries extérieures et intérieures bois, habillage bois et parquets bois attribué à l'entreprise FERREYROLLES pour un montant de 469 055.23 € HT, il est proposé une plus-value de 45 430.25 € HT en raison :

- du remplacement des menuiseries existantes simple vitrage par des menuiseries en double vitrage,
- de travaux modifiés et supplémentaires sur les parquets,
- de la création d'un habillage de poutres,

Cela porte le marché du lot 05 à 514 485.48 € HT (+9.68%).

Concernant le lot 10 électricité, attribué à l'entreprise INEO pour un montant de 357 000 € HT, il est proposé d'adapter le marché aux prescriptions techniques liés à l'installation d'outils numériques dans les écoles. Ceci conduit à une plus-value globale de 3 698.53 € HT décomposée en une plus-value de 54 444.19 € HT et une moins value de 50 745.66 € HT.

Cela porte le marché du lot 10 à 360 698.53 € HT (+1.04%).

La CMAPA réunie le 14/03/2016 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire à signer les avenants susmentionnés.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 24 mars 2016**

**Le Maire,  
Président de Riom Communauté,**

*signé*  
**Pierre PECOUL**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20160324-DELIB160316-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2016  
Date de réception préfecture : 29/03/2016

**RIOM**